

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 15 octobre 2024
Convocation du 08 octobre 2024

N° 2024_10_010

Objet : Bail emphytéotique à intervenir avec la commune de Pradons pour la mise à disposition du terrain destiné à recevoir la micro-crèche de Pradons

Le 15 octobre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SAMPZON, salle Polyvalente sous la présidence de Claude BENAHMED, premier vice-président en exercice.

Présents : Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON, Patrick MEYCELLE, Luc PICHON, Yves RIEU

Pouvoirs à Sylvie EBERLAN à Vincent CERVINO, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Maryse RABIER à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Yvon VENTALON

Nombre de membres en exercice : 37 - nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 32
Vote contre : pour : 32 abstention :

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code générale de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 et suivants ;
Vu la délibération du Conseil municipal de Pradons N°2024-037 du 2 octobre 2024 autorisant le Maire à signer un bail emphytéotique au profit de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche pour la mise à disposition du terrain destiné à recevoir la micro-crèche de Pradons.

Antoine ALBERTI, conseiller délégué à la voirie et aux bâtiments, rappelle que par délibération N°2024_05_008 du 28 mai 2024, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition auprès de la Commune de Pradons des parcelles nécessaires à la construction d'une micro-crèche. Depuis, la commune de Pradons a exprimé sa volonté de procéder à une mise à disposition par bail emphytéotique. Par Délibération du 2 octobre 2024, la Commune a approuvé le principe d'un bail emphytéotique de 40 ans au profit de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche pour les parcelles cadastrées section C n°1655 et 1656, d'une surface de 1 000 m2, moyennant une redevance annuelle de 1€.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 007-200039808-20241015-2024_10_010-DE

SLOW

Approuve le bail emphytéotique d'une durée de 40 ans à intervenir avec la Commune de Pradons pour les parcelles cadastrées section C n°1655 et 1656, d'une surface de 1 000 m², moyennant une redevance annuelle de 1€,

Autorise le Président à signer ce bail emphytéotique, ainsi que tout document afférent, avec la Commune de Pradons, représentée par son Maire M. Yves RIEU.

Le Vice -président

Claude BENAÏMED



Le Secrétaire de séance

Yvon VENTALON